

Compte-rendu de gestion annuel

Immeuble

SCP ORMEAU/PIC MIDI

RUE JEAN ROSTAND & RUE IV SEPTEMBRE

65000 TARBES

Conseil syndical

ME/M. CASTERAN

MLE CLAVERIE

M. DABAT

M. FRAZER DE VILLAS

MME GIL DE MURO

MME LARTET

MLE LOUVEL

MME SAUCEDE

Vos interlocuteurs FONCIA

Christophe SIMORRE

PRINCIPAL DE COPROPRIETE

Tél. 05.62.34.86.53

christophe.simorre@foncia.fr

FRANCOISE DE INES-PAILHAS

Assistante copropriété

Tél. : 05.62.34.86.43

de-ines-pailhas238@foncia.fr

Emmanuelle BAJAC

Comptable

Tél. : 05.62.34.86.51

bajac325@foncia.fr

Chère Madame, cher Monsieur,

Conformément à l'engagement FONCIA, nous avons le plaisir de vous adresser un compte-rendu portant sur la gestion de la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 de votre copropriété.

1. COMPTES DU SYNDICAT

Comme chaque année, nous avons rencontré le conseil syndical pour lui présenter les comptes de la copropriété et lui permettre d'assurer sa mission de contrôle.

a. Situation financière

La copropriété présente une trésorerie créditrice de 127058.14 €.

b. Dépenses de l'exercice

Les dépenses se sont élevées à 106443.04 € pour un budget voté de 105377.00 €, soit un déficit budgétaire de 1066.04 €, représentant un écart de +1.01 % par rapport aux estimations. Elles ont représenté un écart de +5.23 % par rapport à l'exercice précédent.

La politique de maîtrise des charges du groupe FONCIA permet de limiter les dépassements du budget.

2. LES TRAVAUX

Travaux : REFECTION COLONNES EAUX USEES PIC DU MIDI

Circonstances : Nous avons organisé la réfection de 3 colonnes d'eaux usées sur la résidence PIC DU MIDI

3. LES DOSSIERS SINISTRES

Nous avons ouvert plusieurs dossiers sinistres dans le cadre de la police multirisque immeuble , dont détail ci-après :

Dossier sinistre : DEGAT DES EAUX

Date de survenance du sinistre : 26/03/2018

Des sinistres sont survenus suite à l'état des colonnes eaux usées. Cependant, il est rappelé aux copropriétaires qu'il convient d'entretenir et de contrôler régulièrement l'état de leurs canalisations horizontales.

4. LES PROCEDURES

a. Recouvrement de charges

Après mise en œuvre des diligences habituelles (mises en demeure, relances, sommations d'huissiers etc...), nous avons été amenés, pour préserver les intérêts du syndicat, à introduire la procédure suivante :

Dossier CASAMAYOU montant de l'arriéré : 2305.26€

Date d'ouverture du dossier : 30/04/2014

L'huissier de justice procède à une saisie arrêt sur salaire

Pour les distraits, nous vous rappelons que le prélèvement automatique est une solution proposée par FONCIA pour le paiement de vos charges.

b. Autres Procédures:

Nous n'avons pas été amenés à ouvrir de dossiers de procédures.

5. PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour de l'AG traite des questions habituelles auxquelles ont été rajoutées celles relatives aux gros entretiens et travaux nécessaires à la bonne conservation de l'immeuble.

Enfin, nous tenons à remercier votre conseil syndical pour son implication dans le traitement de l'ensemble des dossiers.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, cher Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Christophe SIMORRE